

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Litiges de consommation : attention aux arnaques dans le secteur du meuble !

Bruxelles, le 28 septembre 2011 – le SPF Economie, la Navem et l'UCM mettent en garde les consommateurs contre certaines pratiques commerciales dans le secteur de la vente au détail de meubles.

Le SPF Economie, l'UCM et la Navem, l'Association professionnelle des négociants du meuble ont organisé à Namur une conférence concernant les arnaques dans le secteur de la vente au détail du meuble. Ces arnaques, mieux connues sous le vocable « ventes marseillaises », portent atteinte aux droits du consommateur et ternissent la réputation du secteur des négociants en meuble.

En quoi consistent ces ventes marseillaises ?

Un call center appelle des consommateurs et les invite à venir en couple chercher un cadeau dans un commerce de meubles. Sur place, tout est mis en oeuvre pour arracher un bon de commande aux consommateurs venus chercher leur cadeau : présentation alléchante du show room, prix de vente affichés gonflés, visite surprise d'un directeur des ventes français qui propose des ristournes exceptionnelles, bulles de champagne ... La vente conclue, le consommateur réalise en fin de compte que le prix payé n'était pas du tout promotionnel !

Quels sont les bons réflexes à adopter ?

- évitez les achats impulsifs,
- ne faites confiance qu'aux commerçants inscrits à la Banque Carrefour des Entreprises, <http://kbopub.economie.fgov.be/kbopub/zoekwoordenform.html?lang=fr>
- comparez les différentes offres et méfiez-vous des annonces de réductions mirobolantes.

Une collaboration renforcée pour aider le consommateur

Un protocole de collaboration a été signé entre le Directeur général de la Direction générale du Contrôle et de la Médiation du SPF Economie et la présidente de la Commission de Litiges Meubles qui regroupe la Navem pour les vendeurs et Arcopar et Test-Achats pour les consommateurs.

Cette collaboration vise à permettre aux consommateurs et aux membres de la Navem de régler leurs litiges également via « Belmed », la plate-forme en ligne du règlement des litiges de consommation, lancée en avril dernier par le SPF Economie.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SPF Economie : <http://economie.fgov.be>

Belmed : <http://belmed.fgov.be>.

Navem : <http://www.navem.be>

Plus d'informations :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Chantal DE PAUW - porte-parole

Adresse : City Atrium, rue du Progrès 139 à 1000 Bruxelles

Tél. : 02 277 76 64 - **E-mail :** chantal.depauw@economie.fgov.be

Commission de Litiges Meubles

Anne MORIAU - présidente

Tom STEENHOUDT - secrétaire

Adresse : Kasteelstraat, 1A B10 à 1700 Dilbeek

Tél. : 02 478 47 58 - **E-mail :** info@gcmeubelen.be